

Critères de sélection des projets

Sélectionnés par les membres du comité d'orientation de la Fondation et engagés par le conseil d'administration (2 par an, en fins de 1^{er} et 2nd semestres), les projets soutenus par la Fondation doivent répondre aux critères suivants :

1. Respect des valeurs du développement humain : respect des personnes, liberté de croyances, prise en compte globale des dimensions physiques, psychologiques affectives et sociales, économiques, culturelles et intellectuelles, environnementale, d'éducation et de santé publique.

2. Correspondance avec les axes de la Fondation :

- Réalisation du potentiel : le développement des qualités essentielles au développement humain, l'encouragement des pédagogies mettant en situation d'apprendre en faisant et d'élargir le champ des possibles, des approches ludiques, sportives, culturelles, sociales, citoyennes, entrepreneuriales.

Exemples d'actions : améliorer l'accès à des pratiques culturelles (opéra pour un public éloigné), permettre le développement personnel et l'émancipation par le sport (football pour les filles), donner accès à des spectacles pour un public d'enfants malades, etc.)

- Vie au travail : une orientation choisie et non subie par les jeunes, la mise en situation professionnelle, le développement des compétences qui seront nécessaires pour la vie au travail, la découverte de secteurs, de métiers, la connaissance de soi-même, la lutte contre le décrochage scolaire et la remise en selle des décrocheurs.

Exemples d'actions : découverte des métiers via une plateforme numérique, forum des métiers dans des établissements prioritaires, ateliers de mise en situation professionnelle, etc.

- Alphabétisation : une approche globale de l'alphabétisation dès le plus jeune âge, qui comprend la maîtrise de l'expression orale, de la lecture, de l'écriture et du calcul, l'éveil du plaisir de lire et en apport complémentaire :

- Le développement de la formation des enseignants
- La prise en compte des besoins fondamentaux des enfants dans les pays en développement, de types : accès aux droits civils (enregistrement des actes de naissance), santé (infirmerie scolaire), nutrition (cantine), protection ainsi que la sensibilisation des parents et des communautés sur ces sujets.

Exemples d'actions : création d'un livre numérique en classe, cours de français langue étrangère pour les mineurs non accompagnés, médiation scolaire pour les enfants vivant dans les bidonvilles, etc.

3. Bénéficiaires finaux qui sont des jeunes en difficulté de 0 à 25 ans, et de façon indirecte leur communauté éducative (familles, enseignants, éducateurs...)

Exemples notamment pour les projets en France : généralement des jeunes avec des situations socio-économiques difficiles (indicateurs de revenus, seuil de pauvreté,

situation familiale complexe, logement) vivant dans des territoires urbains ou péri-urbains dits « QPV » ou en zone rurale, éloignée.

- 4. Projets de terrain (et de recherche appliquée)**
- 5. Projets développés à une échelle régionale, nationale ou internationale,** réalisés avec des partenaires locaux.
La dimension territoriale doit être conséquente et l'impact social évalué. Les projets soutenus sont de préférence en phase d'essaimage ou avec une phase pilote ayant généré des premiers résultats d'évaluation convaincants et prometteurs.
- 6. Utilité sociale des actions soutenues,** mesurée par des outils d'évaluation
- 7. Projets s'inscrivant dans le long terme, répliquables à grande échelle**
Il peut être par ailleurs envisagé des projets dont les résultats et méthodes sont diffusables et appropriables par d'autres acteurs pré-identifiés.
- 8. Bonne gestion de la structure porteuse de projet :** frais généraux/de fonctionnement inférieurs à 20%. Sont entendus par frais généraux : frais d'administration centrale payés par une association (le loyer, les charges, le *fundraising*, l'informatique, la part des salaires dédiée au fonction support) qui ne sont pas liés directement à la mise en œuvre des projets.
- 9. Financement significatif de la Fondation pour le projet soutenu,** d'environ 30%
La Fondation encourage le co-financement et la diversification des ressources afin de permettre, aux côtés d'autres financeurs, un effet levier pour les interventions envisagées, mais aussi d'éviter, à terme, des situations de dépendance financière.
- 10. Respect de la réglementation fiscale,** avec le soutien d'organismes d'intérêt général sans but lucratif ayant leur siège en France.

Note complémentaire

1. La Fondation prévoit de soutenir des projets mis en œuvre directement auprès des bénéficiaires finaux (jeunesse).
Remarque : peuvent évidemment être pris en compte dans le cadre des projets des actions annexes, de type « formation de formateurs » ou soutien intégré et global des parties prenantes (familles, etc.).
2. La Fondation porte une attention particulière à plusieurs éléments constitutifs du projet associatif dans son ensemble : les valeurs, la stratégie de développement, le modèle économique et sa pérennité, la mesure des résultats et la démarche d'évaluation de l'impact. L'inscription ou la complémentarité des interventions de l'association avec les lignes directrices des politiques publiques nationales et locales est capitale.
La recherche d'impact se traduit par un intérêt particulier de la Fondation pour tout projet qui s'inscrit dans une phase d'essaimage et de mise à l'échelle (ou toute autre action/étape qui facilite la maximisation d'un impact).
3. La Fondation finance généralement des projets sur une phase de trois années (avec en fonction de la typologie du projet et du partenaire une première année test), reconductible pour une seconde phase de trois années. Tout porteur de projet souhaitant soumettre une demande de soutien après ces 6 années devra considérer *a minima* trois années de latence.
4. La Fondation n'a pas vocation à soutenir des projets
 - de plaidoyer
 - de sensibilisation
 - ponctuels ou des évènements (conférences, colloques, reportages vidéos, festivals, etc.)
 - dont le budget total annuel est inférieur à 100 000 €
 - dont le coût par bénéficiaire est disproportionnel aux actions menées.
5. Les objectifs de développement durable, adoptés en 2015, donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur, plus durable et inclusif pour tous d'ici à 2030. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes tous confrontés, notamment ceux liés à l'éducation, la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. La Fondation inscrit son action dans le cadre de ces objectifs afin de participer, par le soutien aux porteurs de projets, à l'atteinte des cibles correspondant aux 17 objectifs.
6. La Fondation souhaite le plus possible diversifier les actions soutenues. Elle accordera une attention particulière à des projets innovants dans leur approche (méthode, géographie, outils, etc.) et différents de ceux qu'elle soutient déjà.